



EXEMPLE POUR CONSTRUIRE UNE TERRASSE EN BOIS



PERMIS: Un permis est nécessaire pour toute terrasse en bois ayant une surface de marche de plus de 600mm (24po) au-dessus du niveau du sol qui est attachée ou adjacente à un bâtiment. Un permis est également nécessaire pour toute terrasse en bois surélevée qui fournit un moyen principal d'entrée ou de sortie d'une habitation.

PLAN D'IMPLANTATION:

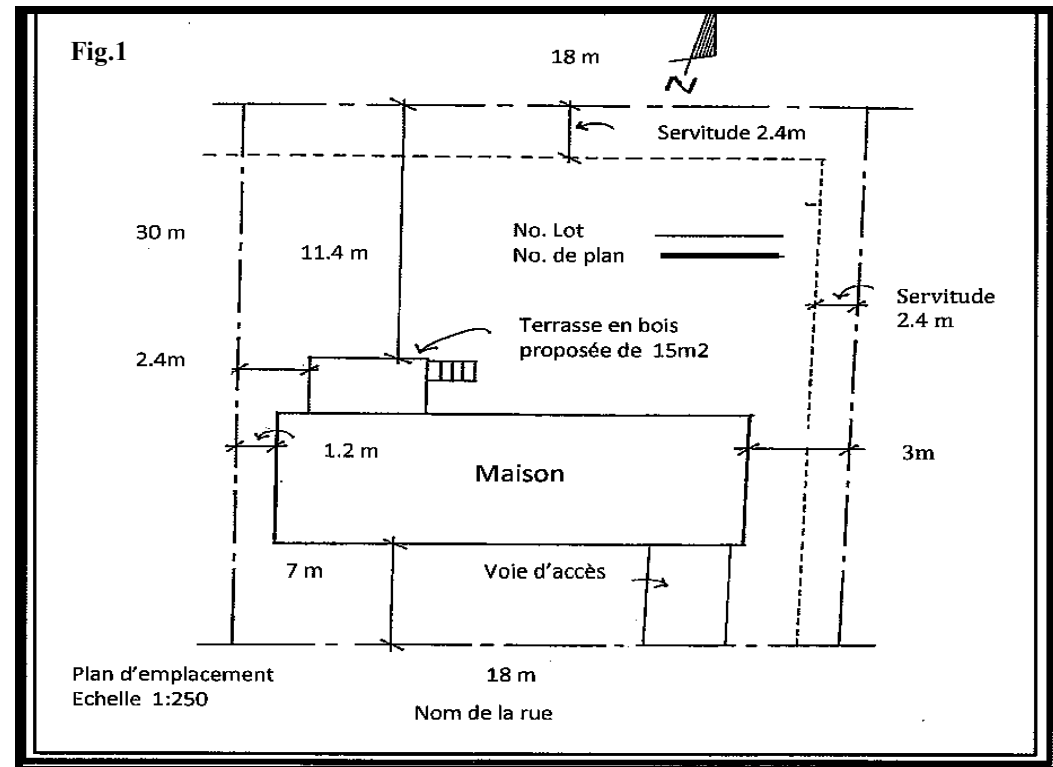
Le dessin doit préciser : Fig. 1

Les lignes de lot et leurs dimensions; l'emplacement prévu de la terrasse en bois, à l'échelle des autres bâtiments et des lignes de lot.

PLAN DE FONDATION: Le dessin doit préciser : Fig 2: Les dimensions et l'emplacement de la semelle; la construction de la charpente, y compris les dimensions, la portée et l'orientation des poutres et des solives de plancher et les dimensions complètes.

COUPE TRANSVERSALE: Le dessin doit préciser : la construction et la profondeur des fondations; la hauteur du plancher de la terrasse au-dessus du niveau du sol; la hauteur de la balustrade au-dessus du plancher de la terrasse; les détails des marches; la construction de la terrasse; la construction de la balustrade et les détails des ancrages d'appui comme l'ancrage de la terrasse à la maison.

ÉLÉVATIONS: Le dessin doit préciser l'apparence générale de la terrasse en bois.



CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET
205 VIELLE ROUTE 17, C.P 350
PLANTAGENET ON. K0B 1L0
T: (613)673-4797
FAX: (613)673-4812

Fig. 2

